

Séance ordinaire du 6 juillet 2020

Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 6 juillet 2020 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Robert Sylvestre, maire
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Sont absents : Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1
 Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
 Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4

1. OUVERTURE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 08 heures sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire qui a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 et jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020, jusqu'au 10 juin 2020 par le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020, jusqu'au 17 juin 2020 par le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020, jusqu'au 23 juin 2020 par le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020 et jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui stipule que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les

officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-109

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-07-110

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Dépôt liste des correspondances
 - 4.2 Amendement – Résolution 2018-05-104
 - 4.3 Contrat – Photocopieur
 - 4.4 Programmation finale – TECQ 2014-2018
 - 4.5 Mandat – Étude mécanique/électrique du centre communautaire
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Adoption des comptes
 - 5.2 Dépôt – États comparatifs au 30 juin 2020
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7. TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de juin 2020
 - 7.2 Fermeture – Pont de la rivière Cachée
 - 7.3 Achat – Camionnette de service
 - 7.4 Décompte progressif n°1 – Réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 1
 - 7.5 Travaux supplémentaires – Réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 1
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Mandat – Calibration des compteurs aux puits
 - 8.2 Mandat – Analyse de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable
- 9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de juin 2020
 - 10.2 Adoption – Deuxième projet de règlement n°655-20 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin de modifier l'article sur les constructions défendues et les normes d'abri forestier
 - 10.3 Adoption – Règlement n°656-20 amendant le règlement de construction n°287-90 afin de définir des normes pour les fondations
 - 10.4 Avis de motion et dépôt – Premier projet de règlement n°658-20 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin de modifier l'article sur les cabanes à sucre
- 11. LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de juin 2020
 - 11.2 Demandes de remboursement – Politique des activités sportives
 - 11.3 Octroi – Enseigne du chalet de loisirs
- 12. DIVERS**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire demande le vote

Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-07-111

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1er juin 2020 et de la séance extraordinaire du 23 juin 2020 soient adoptés tels que présentés.

Monsieur le maire demande le vote

Adopté à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois de juin 2020.

4.2 Amendement – Résolution 2018-05-104

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour le service de conciergerie des édifices municipaux pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2021 au printemps 2018;

ATTENDU QUE la résolution 2018-05-104 octroyait le contrat au plus bas soumissionnaire;

ATTENDU QUE la résolution comportait une erreur sur l'année de la fin du contrat, soit 2019 au lieu de 2021;

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-112

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE ce conseil amende la résolution 2018-05-104 afin de rectifier la date de fin du contrat pour être lu tel que présenté à la soumission soit : du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2021.

Monsieur le maire demande le vote

Adoptée à l'unanimité

4.3 Contrat – Photocopieur

2020-07-113

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil entérine le contrat de location et d'entretien du photocopieur référence n°4097 de SBM membre du groupe Dijitec Inc. au coût mensuel de 570,00 \$ plus les taxes applicables plus le coût de chacune des copies au prix suivant : 0,009 \$/copie noire et 0,069 \$/copie couleur.

Monsieur le maire demande le vote

Adopté à l'unanimité

4.4 Programmation finale – TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

QUE ce conseil approuve la programmation finale des travaux admissibles au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution gouvernementale du Québec (TECQ) 2014-2018 telle que présentée au service en ligne du Programme TECQ du portail gouvernemental des affaires municipales et décrite sommairement dans le tableau ci-dessous :

Priorité	Description	Coût estimé	Coût réalisé
Priorité 1	Approvisionnement en eau potable	95 000,00 \$	163 825,16 \$
Priorité 2	Outils de gestion et amélioration des connaissances des infrastructures	52 937,52 \$	5 695,57 \$
Priorité 3	Renouvellement des conduites d'eau potable	722 098,89 \$	722 860,40 \$
Total		870 036,41 \$	892 381,13 \$

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4.5 Mandat – Étude mécanique/électrique du centre communautaire

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution 2020-03-038 qui mandate la firme Héту-Bellehumeur architectes Inc. pour la réalisation d'une étude sur l'état du centre communautaire en y attribuant un budget de 7 000 \$ pour la réalisation de l'étude;

ATTENDU QUE l'architecte en charge du dossier recommande l'assistance d'une firme experte en mécanique et en électricité du bâtiment afin de compléter l'analyse;

ATTENDU QUE la firme Albert Piette & associés Inc. a déjà travaillé pour résoudre des problématiques au centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-115

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE ce conseil accepte l'offre de service de la firme d'experts conseils Albert Piette & associés Inc. datée du 26 juin 2020 dont les honoraires prévus sont de 5 500 \$ pour la réalisation d'un bilan de santé de la bâtisse en mécanique/électrique.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

5. FINANCES

5.1 Adoption des comptes

2020-07-116

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement identifiées par les chèques numéros 519 à 592 totalisant un montant de 100 432,38 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de juin 2020 représentant la somme de 28 401,22 \$.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

5.2 Dépôt – États comparatifs au 30 juin 2020

Le conseil municipal prend acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 30 juin 2020 conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour mois de juin 2020

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de juin 2020.

7.2 Fermeture – Pont de la rivière Cachée

ATTENDU QUE le pont de la rivière Cachée situé sur le chemin public nommé rang Saint-Joachim et identifié au ministère des Transports du Québec sous le numéro de structure 01089, s'est vu imposer une réduction de charge à 18 tonnes à la suite du constat de dégradation de la structure du pont par les ingénieurs du ministère;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec prévoit installer un pont temporaire au-dessus du pont actuel afin de permettre l'accès routier en attente du remplacement du pont permanent;

ATTENDU QUE le pont temporaire aura une largeur moindre que l'actuel, mais permettra le passage des véhicules aux charges légales;

ATTENDU QUE la signalisation devra être revue pour réduire la vitesse et indiquer qu'il s'agit d'un pont limité à une voie;

ATTENDU QUE la durée des travaux est estimée à une semaine et qu'une fermeture complète du chemin est prévue pour une durée de 48 à 72 heures;

ATTENDU QUE les travaux se dérouleront après la fermeture du Camping du Vieux Moulin Inc. au début du mois d'octobre;

2020-07-117 **EN CONSÉQUENCE,**
Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

QUE ce conseil accepte le projet de fabrication et d'installation d'un pont-dalle temporaire au-dessus du pont P-01089 sur le rang Saint-Joachim n° de référence 154190973 tel que présenté par le ministère des Transports du Québec;

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

7.3 Achat – Camionnette de service

ATTENDU QUE la résolution 2020-06-097 accordait un budget maximal de 25 000 \$ (taxes nettes incluses) pour l'achat d'une camionnette de service;

2020-07-118 **EN CONSÉQUENCE,**
Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE ce conseil entérine l'achat d'une camionnette de service au coût de 11 490 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Daniel Paré Chrysler Inc.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à même le fonds de roulement pour en faire le remboursement sur une période de 10 ans.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

7.4 Décompte progressif n°1 – Réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 1

ATTENDU QUE l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux de réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle, monsieur Stéphane Allard ing., a recommandé le paiement du décompte progressif n°1;

2020-07-119 **EN CONSÉQUENCE,**
Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE ce conseil accepte le paiement du décompte progressif n°1 au montant de 156 917,81 \$ plus les taxes applicables tel que présenté à la facture n°804 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Maurice, à effectuer le paiement à l'entreprise Pavage JD Inc.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

7.5 Travaux supplémentaires – Réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle phase 1

ATTENDU QUE certains éléments du projet de réfection n'ont pas été pris en compte dans la confection des plans et devis puisque certains éléments des chemins étaient impossibles à détecter lors des relevés terrains servant à la production de l'estimé des travaux;

ATTENDU QUE l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux de réfection des chemins Saint-Edmond et de la Chapelle, monsieur Stéphane Allard ing., a recommandé l'acceptation des travaux supplémentaires #1 et #2 présentés par l'entreprise Pavage JD Inc.;

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-120

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE ce conseil accepte les travaux supplémentaires #1 et #2 soumis par l'entreprise Pavage JD Inc. au montant total de 13 413,75 \$ plus les taxes applicables.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à même le surplus libre.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8.1 Mandat – Calibration des compteurs aux puits

ATTENDU QU' une différence reste inexplicée entre le volume d'eau pompé des puits et le volume d'eau à l'entrée de l'usine de traitement et de filtration d'eau;

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-121

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE ce conseil mandate la firme Nordikeau pour effectuer la vérification des débitmètres des puits n°1 à n°5 tel que décrite à l'offre de services professionnels N/Réf. : 80000-001-9346 au montant de 2 435,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8.2 Mandat – Analyse de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable

ATTENDU QUE le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (RPEP) exige aux propriétaires d'un réseau d'aqueduc alimenté par des sites de prélèvement d'eau souterraine de catégorie 1, de transmettre d'ici le 1^{er} avril 2021, un rapport signé par un professionnel sur l'analyse de vulnérabilité des puits d'eau potable;

ATTENDU QUE le gouvernement a mis sur pied le Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) pour aider les municipalités à rencontrer les exigences du RPEP;

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-122

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE ce conseil mandate la firme Aquifer pour la réalisation de l'analyse de vulnérabilité des puits telle que présentée dans la proposition de travail N/Réf. : PR19-180 au montant de 11 790,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE ce conseil mandate la firme Aquifer pour la réalisation de la révision des aires de protection par modélisation numérique telle que présentée dans la proposition de travail N/Réf. : PR19-180 au montant de 14 430,00 \$ plus les taxes applicables, dans la mesure où la municipalité se voit accorder une bonification de l'aide financière du PPASEP;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à même la réserve financière réservée pour l'aqueduc.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de juin 2020

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois de juin 2020.

10.2 Adoption – Deuxième projet de règlement n°655-20 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin de modifier l'article sur les constructions défendues et les normes d'abri forestier

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement numéro 288-90;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 4 mai 2020;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable suite à certaines modifications du projet lors de sa séance du 23 juin 2020;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-033 prévoit que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité soit suspendue ou remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par un avis public;

ATTENDU QU' une procédure de consultation publique a été dûment donnée le 25 mai 2020 et aucune demande d'information concernant le projet n'a été demandée par les citoyens de la municipalité à ce jour du 25 juin 2020.

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-123

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu

QUE le second projet de règlement 655-20 ayant comme titre « *Règlement numéro 655-20 amendant le règlement de zonage numéro 288-90 afin de modifier l'article sur les constructions défendues et les normes d'abri forestier* » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

10.3 Adoption – Règlement n°656-20 amendant le règlement de construction n°287-90 afin de définir des normes pour les fondations

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement numéro 287-90;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière 4 mai 2020;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de sa séance du 23 juin 2020;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-033 prévoit que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité soit suspendue ou remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par un avis public;

ATTENDU QU' une procédure de consultation publique a été dûment donnée le 25 mai 2020 et aucune demande d'information concernant le projet n'a été demandée par les citoyens de la municipalité à ce jour du 25 juin 2020.

EN CONSÉQUENCE,

2020-07-124

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le règlement 656-20 ayant comme titre « *Règlement amendant le règlement de construction numéro 287-90 afin de définir des normes pour les fondations* » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

10.4 Avis de motion et dépôt – Premier projet de règlement n°658-20 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin de modifier l'article sur les cabanes à sucre

2020-07-125

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude Jean à l'effet que le conseil adoptera le premier projet de règlement n°658-20 amendant le règlement de zonage n°288-90 afin de modifier l'article sur les cabanes à sucre.

Une copie du premier projet de règlement est déposée au conseil qui en a pris connaissance.

11 LOISIRS & CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de juin 2020

La directrice générale a remis, pour information, les rapports d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de juin 2020.

11.2 Demandes de remboursement – Politique des activités sportives

2020-07-126

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil autorise le remboursement des frais non-résidents pour les activités sportives tel que recommandé par le responsable du service des loisirs, des événements et à la vie communautaire pour un montant totalisant 150,00 \$;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les remboursements aux citoyens dont la demande est acceptée.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11.3 Octroi – Enseigne du chalet de loisirs

2020-07-127

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil octroi le contrat pour la fourniture et l'installation d'une enseigne annonçant le chalet des loisirs et l'image de marque de la municipalité à l'entreprise Lumicom tel que présenté à l'option 3 de l'offre de services en date du 24 juin 2020 au montant de 2 300,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à même le surplus libre.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

12. DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal, siégeant à huis clos, à inviter la population à lui poser des questions par voie écrite. Aucune question n'a été reçue.

2020-07-128

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 8 h 37.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS